

Chapitre Ier : Autorisation de dissémination volontaire à toute autre fin que la mise sur le marché.

Mouvements Évangéliques

Témoins de Jéhovah

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	07/08/2003
------	------------

Juridiction / Nature	DECRET
----------------------	--------

NOR / Numéro	AGRG9800163D
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006098318
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le refus d'autorisation doit être motivé. [...] Sous réserve des dispositions de l'article 5 du présent décret, l'absence de décision, à l'expiration du délai de quatre-vingt-dix jours prévu au deuxième alinéa du présent article, vaut refus d'autorisation [...]

[...] Mention de la prestation de serment est portée sur cette carte par les soins du greffier du tribunal de grande instance. [...]

[...] Un avis au public annonçant le dépôt de la fiche d'information est affiché en mairie aux frais du responsable de la dissémination et par les soins du maire, dans les huit jours qui suivent la réception [...]

RÉFÉRENCE

DECRET AGRG9800163D du 7 août 2003, « Chapitre Ier : Autorisation de dissémination volontaire à toute autre fin que la mise sur le marché. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006098318> (consulté le 31 août 2026).